

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-414-1931 allouant une subvention pour l'érection d'un monument au maréchal Douglas Haig.

n° 19-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le câblogramme-circulaire n° 6 ter du 21 avril 1931, de M. le Ministre des colonies informant les Gouvernements coloniaux qu'il serait heureux de voir les colonies s'associer à la manifestation d'amitié franco-anglaise que sera l'érection d'un monument au maréchal Douglas Haig : Vu les prévisions budgétaires : Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 6 mai 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une subvention de mille francs est allouée au comité chargé de recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument à la mémoire du maréchal Douglas Haig. Art. 2, — La présente dépense sera imputée sur les crédits du

chapitre 1 , article 2, paragraphe 3, de l'exercice en cours.

Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.